



Bonne et heureuse année 2023

Chères consœurs, chers confrères,

le Président, les membres du bureau, l'ensemble des élus du conseil régional de l'Ordre des vétérinaires des Pays-de-la-Loire et les secrétaires administratives, à votre service toute l'année, sont heureux de vous souhaiter une très **belle année 2023**, une **bonne santé** à vous, à vos équipes, collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à vos proches.

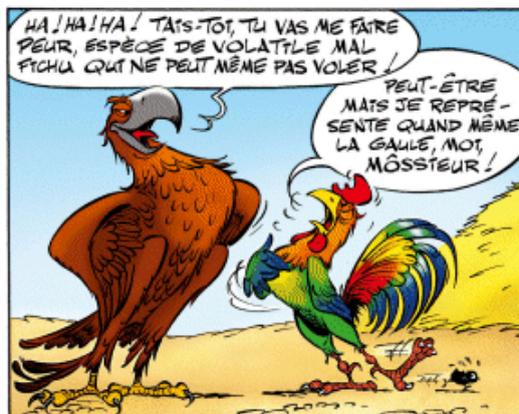
Le mot du président

Les années se succèdent, avec leur lot de crises diverses, de peines et de joies.

L'année vétérinaire 2023 sera à son tour aussi, très certainement, riche en actualités pour la profession, l'exercice professionnel des praticiens que nous sommes, autant que pour les conseils régionaux de l'Ordre des vétérinaires et plus particulièrement celui qui nous concerne pour les Pays-de-la-Loire.

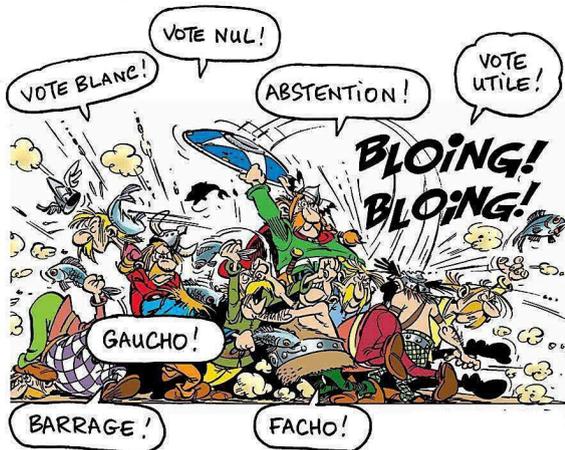
Année d'attentes et d'espérances.

La crise de l'**influenza aviaire hautement pathogène** a constitué un traumatisme majeur dans notre région. On apprend récemment qu'un **plan d'action vaccinal** serait envisagé pour 2023, ainsi que d'autres mesures qui pourraient sauvegarder cette production si importante en Pays de la Loire et, nous l'espérons, sauvegarder le maillage vétérinaire de cette filière avicole, mis à rude épreuve en 2022.



Nous attendons impatiemment pour cette année la **refonte du suivi sanitaire** permanent qui devrait réserver la **prescription hors examen clinique au vétérinaire traitant** assurant la continuité des soins de l'élevage.

Nous attendons aussi pour cette année ou les suivantes, les textes officiels et autres décrets d'application concernant la **télé médecine** et la **délégation d'actes** à nos salariés non vétérinaires, ou encore **la biologie vétérinaire...** Ces mesures auront, nous l'espérons, pour effet de préserver l'activité vétérinaire en zones rurales et de limiter - à défaut de guérir - notre insuffisance démographique dans tous les champs de notre activité professionnelle.



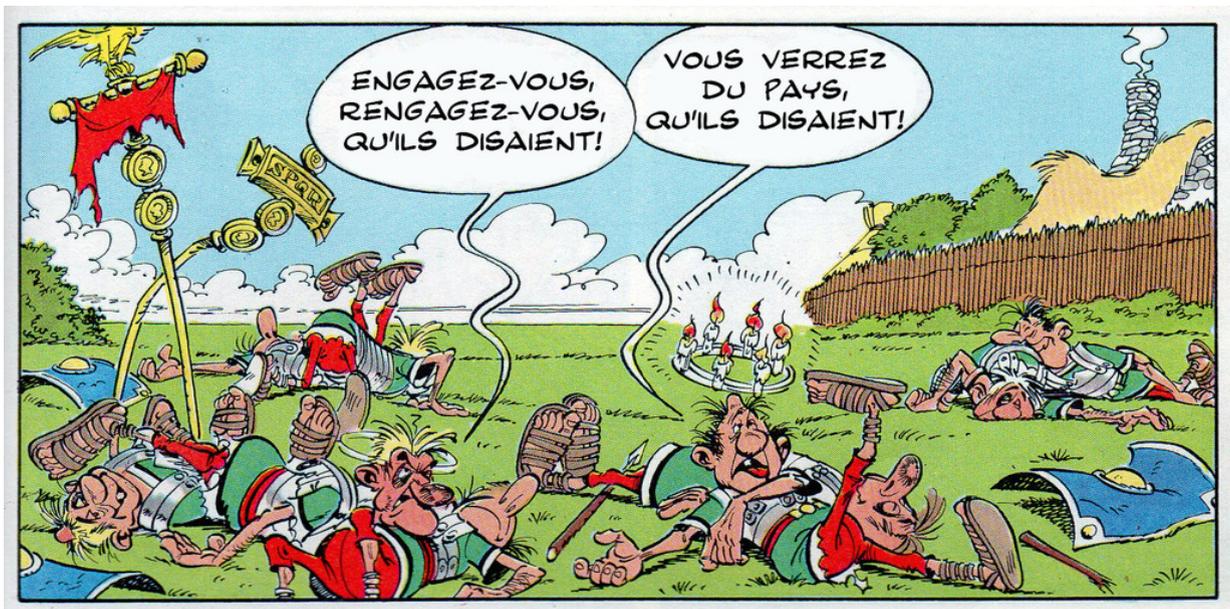
Nous attendons les décisions du **Conseil d'État** concernant l'interprétation des textes qui régissent nos **sociétés d'exercice**, leur **contrôle effectif par les vétérinaires**, les **participations financières extérieures** à la profession, dont l'enjeu majeur est aujourd'hui l'**indépendance** du vétérinaire afin qu'il puisse se consacrer à sa **mission** de préserver la **santé animale**, la **santé publique** et les **intérêts des propriétaires** d'animaux.

Pour ce qui concerne votre **conseil régional de l'Ordre (CRO)** des Pays-de-la-Loire, des **élections locales** auront lieu à la fin du printemps 2023 pour renouveler la moitié des sièges du conseil.

D'ores et déjà, j'invite celles et ceux qui ressentent l'envie d'œuvrer pour les consœurs, les confrères et la profession, à envisager cette mission. Venez **participer de l'intérieur**, à cette institution qui nous réunit, qui est à l'**interface entre le public et les praticiens**, qui garantit la **qualité du service rendu** aux usagers, qui apporte son **soutien aux vétérinaires** (et étudiants vétérinaires) en détresse, et qui

participe aux décisions qui engagent son **avenir**. Devenir conseiller ordinal, c'est en effet, mener de nombreuses actions dans lesquelles, chaque vétérinaire peut se reconnaître, en fonction de ses aspirations, de ses inclinations.





Astérixophile ou non, osez venir vous ouvrir à de nouveaux horizons au sein de la profession : l'**engagement ordinal offre un nouveau regard** sur celle-ci.

Nous vous solliciterons, le moment venu, pour faire **appel aux candidatures** et recueillir les **professions de foi**, puis pour **voter électroniquement** en temps utile.

Plus prosaïquement, j'en profite pour vous signaler **deux nouveautés dans la vie de votre conseil régional** de l'Ordre en cette nouvelle année 2023.

Nous avons simplifié notre adresse de courriel. Vous joindrez dorénavant le secrétariat du CRO à l'adresse cro.pdl@ordre.veterinaire.fr . Pour celles et ceux qui les ont déjà dans leurs contacts, nos adresses « historiques » restent parfaitement fonctionnelles.

Le siège du CRO va changer au premier mars. Nous allons déménager au **11 rue du Chemin rouge, 4400 NANTES**, dans des locaux qui appartiendront au Conseil National, et donc intégreront le **patrimoine de la profession**. Cette acquisition entre dans une **stratégie nationale de sécurisation du fonctionnement des conseils régionaux** et de bonne gestion, dans l'objectif de mieux remplir nos missions.



Tout le conseil se joint à moi pour vous souhaiter une **excellente année 2023**. Qu'elle vous permette d'accomplir vos projets

professionnels et personnels, d'exercer dans la sérénité, d'avoir une vie familiale et amicale comblée.



Nous vous souhaitons donc à nouveau **une année riche de succès professionnels**, dans une démarche **éthique** et de qualité, **au service de la santé** et du **bien-être** des animaux, dans le **respect des règles** de notre art et aux bénéfices de **la santé publique**.

Partager ce message :    

[S'abonner](#) | [Engagements de confidentialité](#)

